



Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400  
Télé. : 819 457-4141  
[www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net)

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 436-99

Le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, à sa séance ordinaire qui aura lieu le 3 août 2021, se propose de statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, à savoir :

1. Aux fins de permettre l'implantation d'une installation de prélèvement d'eau scellée située sur la rive à 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 206, chemin du Lac-Clair (Règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.6.1).

L'assemblée publique de consultation aura lieu à 20 h, à la salle du Conseil, de l'édifice municipal, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et le Conseil municipal entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Afin de réduire les risques de propagation de la COVID-19, la Municipalité veillera à la distanciation physique de 1 mètre et à cette fin, le nombre de personnes du public pouvant assister à ladite séance sera limité à 15. Le port du couvre-visage et la désinfection des mains seront obligatoires.

Par la suite, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure, et ce, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 septembre 2021.

**FAIT à Val-des-Monts ce seizième jour du mois de juillet DEUX MILLE VINGT ET UN.**

La Directrice des services administratifs  
et Secrétaire-trésorière adjointe,

Myrian Nadon